



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique familiale

Question au Gouvernement n° 3184

Texte de la question

NOUVELLES FILIERES DE FORMATION AUX METIERS DE LA PETITE ENFANCE

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Door, pour le groupe UMP.

M. Jean-Pierre Door. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Nous nous réjouissons de savoir que la France a l'un des taux de fécondité les plus forts en Europe, avec une moyenne de deux enfants par femme. Notre pays est également celui où les femmes sont les plus actives. Votre volonté, monsieur le ministre, et l'investissement du Gouvernement en matière de politique familiale ont porté leurs fruits : 72 000 places de crèche ont été créées depuis 2002. Mais ne nous arrêtons pas en si bon chemin. Les besoins en professionnels de la garde des jeunes enfants vont croître fortement dans les années qui viennent. En effet, plus de 80 000 postes devront être pourvus d'ici à 2015, dont 20 000 professionnels pour l'accueil des enfants de moins de trois ans dans les crèches. Il s'agit là d'un gisement d'emplois très important. En collaboration avec les ministres de l'éducation nationale et de l'agriculture, vous venez de signer une circulaire en vue de généraliser les plateformes de formation aux métiers de la petite enfance. Il s'agit de la mise en oeuvre concrète d'une des mesures du plan " petite enfance " que vous avez lancé dernièrement. Toutes les régions ayant des besoins dans ce secteur pourront se doter d'ici à 2009 de telles plateformes, qui permettront de mobiliser et de coordonner tous les moyens afin d'analyser les besoins et de développer les formations aux métiers de la petite enfance.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous détailler les mesures que vous avez prises afin de faciliter l'accès aux métiers de la petite enfance. Je vous remercie également de nous indiquer dès maintenant les résultats de l'expérimentation qui a eu lieu dans trois académies. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, *ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille*. Monsieur Door, vous avez très justement rappelé que la France est le pays d'Europe où le taux de natalité est le plus élevé : pour dix femmes, on compte en France cinq enfants de plus que la moyenne des pays européens. C'est le résultat aussi d'une politique familiale qui ne s'est certes pas construite en un jour, mais qui crée un environnement favorable aux familles. La prestation d'accueil du jeune enfant y contribue, tout comme le fera le plan pour la petite enfance.

Grâce à ce plan, dans cinq ans, tous les parents qui le souhaitent disposeront d'une solution de garde pour leurs enfants de moins de trois ans.

M. Gilbert Biessy. Qui va payer ?

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. C'est un point très important et le conseil d'administration de la Caisse nationale d'allocations familiales mobilisera dès demain les moyens nécessaires.

M. Alain Néri. Elle n'en a plus !

M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

Encore faut-il, comme vous l'avez justement souligné, que nous mettions en ordre de bataille notre appareil de formation pour pouvoir former assez de puéricultrices, d'auxiliaires de puériculture et d'éducateurs et éducatrices de jeunes enfants.

Grâce à l'instruction que Gilles de Robien, Dominique Bussereau et moi-même avons donnée à nos services - rectorats et services sociaux de l'agriculture et du ministère de la santé et de la solidarité -, nous généralisons l'expérience des plateformes des métiers de la petite enfance, qui nous permettent de mutualiser les moyens des régions, de l'éducation nationale, des services sociaux et des écoles de santé pour renforcer l'offre de formation.

Nous devons aussi, naturellement, faire auprès des jeunes de la publicité pour ces métiers, qui ne sont pas seulement de beaux métiers - ils le savent déjà -, mais aussi des métiers où les perspectives de carrière seront très importantes dans les années à venir et des métiers non délocalisables, où il y aura toujours du travail pour de jeunes Françaises et de jeunes Français. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Door](#)

Circonscription : Loiret (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3184

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 janvier 2007

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 24 janvier 2007